

- Démographie :
- natalité
 - immigration
 - naturalisations

Quel a été le nombre moyen d'enfants par femme au cours des vingt dernières années ? A quel âge les mères ont-elles leurs enfants ? Quelle est la durée de séjour des étrangers résidant à Genève ? Qui sont les étrangers qui acquièrent la nationalité suisse et comment se naturalisent-ils ? Tels sont les thèmes retenus dans la dernière livraison des *Aspects statistiques* (n° 93)¹ publiés par l'Office cantonal de la statistique (OCSTAT).

Au cours des vingt dernières années, et même dès 1965, le nombre moyen d'enfants que mettent au monde, année après année, les femmes de ce canton, a passé par trois phases : diminution jusque vers le début des années quatre-vingt; durant les quelque dix années suivantes, la valeur de l'indice de fécondité reste presque étale; dès 1988, légère tendance à la hausse. L'indice de fécondité s'exprime en nombre moyen d'enfants par femme; quelques valeurs : 1,49 enfant en 1971; 1,20 en 1980; 1,37 en 1988; enfin, 1,45 en 1992.

L'âge moyen des mères à la naissance de leurs enfants – quel que soit le rang de ces naissances, quel que soit l'état matrimonial de la mère – augmente rapidement en une vingtaine d'années : de quelque 28 ans en 1971 à tout près de 30 ans en 1992. Ce mouvement résulte de l'évolution de la fécondité par âge : diminution chez les femmes de moins de 27 ans environ, hausse dès l'âge de 29 ans.

En relation avec les récents scrutins sur l'attribution des droits politiques aux étrangers, l'OCSTAT consacre le second article de ses *Mélanges démographiques* à la durée de résidence des adultes étrangers (18 ans ou plus) : à la fin de 1992, 53 % de ceux-ci sont domiciliés dans le canton depuis dix ans au moins. Cette moyenne cache toutefois des disparités importantes si l'on considère la nationalité des étrangers; il y a les "colonies" anciennes d'une part, il y a les "colonies" nouvelles d'autre part. Parmi les premières figurent les Italiens; 85 % de ceux-là résident dans le canton depuis dix ans au moins. Parmi les secondes on trouve les Portugais; seuls 14 % d'entre eux ont pris domicile à Genève avant le 1er janvier 1983. Entre ces deux cas extrêmes, on relèvera ceux des Espagnols et des Français, dont respectivement 70 % et 67 % des nationaux ont une durée de séjour d'au moins deux lustres.

¹*Mélanges démographiques*. Aspects statistiques n° 93, OCSTAT, novembre 1993, 29 pages (10 F).

15 décembre 1993

. / .

Le troisième article de la publication de l'OCSTAT met en évidence l'acquisition de la nationalité suisse par des étrangers résidant dans le canton au cours des douze dernières années (1981-1992). Plusieurs procédures donnent accès à la nationalité helvétique : la naturalisation (14 248 au cours de la période considérée, ou 72,5 % de l'ensemble des nouvelles acquisitions), qu'elle soit ordinaire, facilitée ou par réintégration; la reconnaissance de la citoyenneté suisse (2 292, ou 11,7 %), liée au droit de filiation; l'adoption (609, ou 3,1 %); le mariage d'une étrangère avec un citoyen suisse, enfin (2 490, ou 12,7 %). Précisons que, dans ce dernier cas, les étrangères épousant un Suisse n'acquièrent plus automatiquement la nationalité suisse, et cela depuis le 1er janvier 1992. De quelle origine sont ces nouveaux Suisses (toutes procédures confondues, de 1982 à 1992) ? 21,5 % étaient Français, 21,4 % Italiens, 13,0 % Espagnols et 1,5 % Portugais, le solde, 42,6 %, comprenant des étrangers d'autres nationalités.